

Ba -2. Mai 66 -12

le 29 avril 1966.

t.311 - Maldives - GT/wa.

ad: 771.4 - CD/bz

Ambassade de Suisse,

C o l o m b o .

Monsieur le Chargé d'affaires,

Votre lettre du 4 avril 1966 concernant la requête de l'Ambassadeur des Maldives à Colombo nous est bien parvenue.

Nous avons eu déjà l'occasion de vous exposer qu'il nous est parfois possible de trouver en Suisse, dans le domaine du tourisme et dans le domaine de l'hôtellerie, des personnes disposées à se rendre à l'étranger pour y remplir durant quelque temps des tâches professionnellement limitées. En revanche, il est extrêmement difficile de trouver des personnes capables de faire sur une grande échelle de la planification touristique et hôtelière. Cette carence de "top experts" nous oblige à nous concentrer sur certains pays à l'exclusion d'autres qui souhaiteraient également voir la Suisse s'intéresser à cette forme d'industrie qui, comme on le sait, est susceptible de rapporter des devises assez rapidement et avec des investissements relativement faibles.

Vous savez que, vis-à-vis de Ceylan dont la vocation touristique est nettement plus évidente, nous avons été négatifs. A plus forte raison le serons-nous à l'égard des Iles Maldives.

Par conséquent, vous voudrez bien exposer à l'Ambassadeur des Iles en question que la Suisse ne dispose que de peu de personnes en mesure de concevoir de la planification touristique, planification au sens large et technique du mot et que les rares experts auxquels nous pourrions penser sont déjà engagés sur d'autres "chantiers".

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Délégué
à la coopération technique
p.o.

Pestalozzi

Dodis

